

RG BREIZH 2024  
20 et 21 avril



Centre nautique Bain de Bretagne  
Ave Guillotin de Crozon  
35470 Bain de Bretagne

RG 65 - Grade 5A  
Côté Camping du Lac

## AVIS DE COURSE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).  
La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### Préambule

- La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

### 1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E
  - 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions
  - 1.3 les règlements fédéraux,
  - 1.4 le système de course HMS en vigueur,
  - 1.5 le cas échéant, les règles expérimentales VRC Umpiring 2021
  - 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
  - 1.7 Les règles de classe 2022
  - 1.8 L'Esprit Corinthien
  - 1.9 Pour faciliter l'application de la RCV E3.9 les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'OA. En fonction de ses possibilités, l'OA fera son possible pour répondre aux demandes.
- Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 61.1(a) sera adaptée.

### Règles modifiées :

- La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français
- La RCV 31 est modifiée comme suit : les bateaux peuvent toucher les marques de parcours, mais pas les marques délimitant les lignes de départ et d'arrivée.
- En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- disponibles sur le site de la SRVannes, le forum RG 65 France et à la confirmation des inscriptions au Camping du Lac.

## 3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site de la SR VANNES.

## 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la Classe RG 65 à jour de leur cotisation. Le nombre maximum d'inscrits est limité à 60 bateaux avec 12 places réservées aux concurrents étrangers.

4.2 Les concurrents admissibles doivent s'inscrire via le site « Hello Asso »

<https://www.helloasso.com/associations/> ... -rg-breizh

### 4.3

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

• pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

• pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité du bateau ainsi que le certificat de mesure des 4 grèements maximum autorisés validés par le responsable national de la jauge.

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour les mineurs

## 5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : 65€ incluant les repas du samedi et dimanche midi

## 6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée le 20 avril 2024 à 10h45.

## 7. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :  
20 avril de 9h00 à 10h30.

8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :  
20 avril 2024 de 09h00 à 10h30.

Préalablement à la confirmation d'inscription et à la remise des instructions de course chaque concurrent pourra être amené à présenter ces certificats de mesure de ses 4 gréements maximum autorisés.

Il n'y aura pas de séance de jauge préliminaire à l'épreuve, cependant, il pourra être procédé à la vérification de jauge des bateaux à tout moment de la compétition, sur demande du Comité de Course ou du Comité de Protestation, et/ou d'une façon aléatoire.

8.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date Heure du 1er signal d'avertissement Flottes /Courses du jour

20 avril 2024 De 11h00 à 18h00 flottes à suivre

21 avril 2024 De 9h00 à 13h00 flottes à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00.

## 9. SYSTEME DE PENALITE

Les règles expérimentales VRC Umpiring 2021 s'appliquent. Le texte sera mis en ligne.

## 10. CLASSEMENT

10.1 Trois (3) courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2 Courses retirées : application du HMS en vigueur

## 11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 12. PRIX

Des prix seront distribués.

## 13 PROTECTION DES DONNÉES

### 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

SRVannes – [srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)

Patrice Montero 06 15 17 13 80 / Luc Videau 06 82 90 72 16

Paul-Hervé Blonce 06 98 33 02 29